

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Septembre

MADAGASCAR

Les nouvelles reçues de Madagascar, d'autant plus affligeantes qu'elles sont unanimes à faire prévoir les nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent qui seront demandés incessamment aux Chambres, donnent un intérêt particulier à la publication, faite par le *Journal Officiel*, du rapport d'ensemble présenté au ministre de la guerre par le général Duchesne, ancien commandant en chef du corps expéditionnaire.

Il serait instructif de rapprocher les détails que donne le rapport du général Duchesne, si suggestif, malgré la discrétion à laquelle est tenu un document de cette nature, du travail de la commission d'enquête de la Chambre des députés, en 1885, qui faisait si nettement prévoir ce que coûterait une expédition de ce genre — 40 à 50 pour 100 de l'effectif et dont on ne tint aucun compte, puisqu'on n'en parla même pas, lorsque cette expédition fut décidée.

Il y eut là une imprévoyance sans nom et il n'est que juste d'en faire retomber la responsabilité sur la commission mixte qui se réunit en août 1894, au ministère des affaires étrangères, pour préparer l'expédition.

Comme on le sait et comme le rappelle le rapport du général Duchesne, cette commission concluait à l'emploi d'un effectif minimum de 12,000 combattants, exclusivement ravitaillés par l'arrière, elle indiquait, d'autre part, la rade de Majunga et les vallées du Betsiboka et de l'Ikopa, comme devant offrir la moindre somme de difficultés pour le débarquement du corps expéditionnaire et pour sa marche vers Tananarive; elle estimait, enfin, possible et désirable l'emploi de la voie fluviale du Betsiboka jusqu'à son confluent avec l'Ikopa, pour le transport du matériel et même d'une partie des troupes.

Ces conclusions ayant été, dit le rapport, dans leur ensemble et sous réserve de développements ultérieurs, adoptées par le gouvernement, en ce qui concerne notamment la ligne d'opérations et l'utilisation de la voie fluviale, le département de la marine dut se préoccuper du matériel à constituer pour cette navigation spéciale.

Quant à la question des transports par terre, conformément aux propositions de la commission d'études, résolue en principe dans le sens de l'adoption, comme moyen principal de transport, de voitures métalliques déjà employées antérieurement par la marine et les colonies au Dahomey, au Soudan et au Tonkin et qui sont communément dénommées « voitures Lefèvre, » du nom de leur constructeur.

On sait ce qu'il en advint. Les dispositions relatives à l'embarquement et au débarquement du personnel et du matériel forment un chapitre intéressant du document que nous analysons. Le regrettable accident du *Brinckburn*, l'encombrement de la rade de Majunga et l'insuffisance de la flotille y sont minutieusement relatés. Une description sommaire du théâtre de la guerre précède l'exposé du plan d'opérations, qui peut se résumer ainsi : Utiliser le Betsiboka pour le transport du matériel et d'une partie des troupes sur un parcours de 200 kilomètres, suivre la voie terrestre de Marobolo à Tananarive, soit environ 300 kilomètres. Les renseignements fournis au général en chef n'indiquaient pas que le pays traversé fût très difficile et lui donnaient à penser, au contraire, que des efforts de travail modéré suffiraient à y pratiquer une piste de 2 à 3 mètres de largeur, praticable aux voitures.

Dès son arrivée à Majunga, dit le rapport, le général commandant en chef ne se faisait pas d'illusions sur la possibilité d'utiliser pratiquement la voie fluviale pour le transport des troupes, au moins de celles de la 1^{re} brigade, et il signalait la nécessité qui s'imposerait inévitablement à lui d'ouvrir, à partir de Majunga, une voie carrossable, par

laquelle devraient nécessairement monter vers Mavetanana les 5,000 voitures de convois. En admettant même certaines difficultés imprévues et certains retards, le général commandant en chef estimait que le 1^{er} juillet devrait être le terme extrême des opérations de cette période, au cours de laquelle s'établirait, vers le confluent des deux rivières, par voie fluviale et par voie de terre, le courant continu de transports nécessaire pour y créer une nouvelle base de ravitaillement.

La construction de la route devait être ce qu'elle a été, c'est-à-dire une des difficultés principales contre lesquelles a eu à lutter le corps expéditionnaire. Le général Metzinger signalait déjà, le 7 mars 1895, que l'amorçage de la route de terre lui semblait à peine possible sans le concours de pionniers indigènes. La difficulté ne devait pas se limiter à la zone de Majunga. Il fut malheureusement impossible de recruter la main-d'œuvre que demandait le général, et ce furent les compagnies du génie qui durent s'y consacrer à peu près seules, avec un zèle et un dévouement qu'elles payèrent bientôt d'une effrayante réduction d'effectif.

En fait, le génie s'est trouvé avoir à ouvrir presque seul la route de Majunga à Marovoay, à jeter les ponts de Maroway, du Kamoro et de la Betsiboka, et à coopérer avec les bataillons du 200^e, du 13^e régiment d'infanterie de marine et du régiment colonial, pour construire la partie comprise entre Marovoay et le confluent de la Betsiboka et de l'Ikopa.

Le tronçon suivant, à partir de Marololo (confluent) jusque vers Andjiéjié, c'est-à-dire la montée de la cote 20 à la cote 500, sur une longueur d'environ 80 kilomètres, a été l'œuvre des trois bataillons (tirailleurs algériens et légion) du régiment d'Algérie et du 40^e bataillon de chasseurs à pied; la dernière partie jusqu'à Andriba, soit environ 50 kilomètres, s'élevant de 500 à 800 mètres d'altitude, a été construite par les bataillons des 1^{re} et 2^e brigades échelonnées le long du chemin, de deux en deux kilomè-

tres, ce qui permettait le travail simultané de toutes les unités sans compromettre la sûreté des troupes, qui pouvaient toujours, en cas de besoin, s'appuyer mutuellement, comme le fait s'est produit à Tsarasaoatra le 29 juin.

Ce sont ces difficultés, aggravées par l'état déjà avancé de la saison et par le fâcheux état sanitaire des troupes qui décidèrent, dès le 4 août, le général commandant en chef à étudier les conditions d'organisation de la colonne légère.

On poursuivit donc avec persévérance cet ingrat labeur....

Ingrat labeur !... Le général en chef a raison et nous nous arrêtons sur ce mot qui caractérise si bien, en donnant cette 1^{re} partie du rapport, la seule publiée, sa signification précise, l'œuvre que nous avons jusqu'à présent accomplie à Madagascar. Puisse-t-il ne pas la caractériser dans l'avenir.

J. QUERCYTAÏN.

LETTRE DE PARIS

Le 18 septembre 1896.

Il fallait bien que l'imagination des novellistes nous procurât un complot contre le tsar, au moment où Nicolas II est près de venir chez nous. A la vérité, la police internationale européenne est sur pied depuis le départ de Russie du jeune empereur, et nul, dans le monde civilisé, ne saurait se plaindre d'un surcroît de précautions contre les attentats dont notre puissant allié, sa famille et sa suite pourraient être l'objet. La vigilance particulière de la police anglaise, française et belge n'a pas été sans résultat. Vous savez quelle découverte a été faite près d'Anvers : il ne s'agit rien moins que d'un atelier complet de dynamiteurs, qui est tombé entre les mains des détectives anglais et autres; ce qui vaut autant sinon mieux, c'est que, si l'on en croit les rapports de la sûreté, tous les ouvriers de cet atelier d'un

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 57

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

TROISIEME PARTIE

LA RENCONTRE

III

Le crime

Dès le lendemain de son retour, le capitaine Savreux s'est rendu au ministère de la marine pour se mettre à la disposition du ministre et obtenir un congé pour Maluni.

L'officier a reçu partout l'accueil le plus flatteur et obtenu tout de suite ce qu'il désirait. Ses dernières précautions prises, Paul se fit conduire chez d'Orgeval.

— Déjà, s'écria d'Orgeval, en le voyant entrer, souriant de son impatience.

— Alors, nous partons aujourd'hui ?

— Je viens te prévenir que je part seul dans une heure.

— Comment, qu'est-ce qu'il y a encore, où vas-tu ?

— Tu me le demandes, fit Savreux avec un radieux sourire.

— Enfin, pourquoi ce départ précipité ? si je te gêne, dis-le moi franchement.

— Ecoute, mon cher ami, et ne te fâche pas si je te devance de quelques heures. Mais j'ai besoin d'un peu de calme et de solitude pour me recueillir; depuis quelques jours je ne sais plus comment je vis.

J'ai passé par tant d'émotions que j'ai le cœur trop plein pour rester une minute de plus à Paris, je sens la nécessité de me trouver seul un instant pour rentrer en moi-même, m'habituer à l'idée de mon bonheur et me préparer à cette première entrevue que je redoute un peu.

Et puis, faut-il te le dire, j'ai un pèlerinage à faire, j'ai prié hier sur la tombe de mes parents, je veux aller m'agenouiller seul un instant sur celle de la mère dema fiancée, pour lui demander le secret de rendre sa fille heureuse.

Il me semble que cela nous portera bonheur à tous.

Mais je ne me montrerai pas, sois tranquille, c'est à ton bras que je veux franchir la grille du château; je veux que tu sois là pour me soutenir si l'excès de ma joie me faisait chanceler.

— Tu as raison, fit d'Orgeval, suis les inspirations de ton cœur, il ne saurait t'égarer.

— Tu ne m'en veux pas, au moins ?

— Voilà une parole de trop, c'est presque une insulte.

Tu sembles croire que je ne comprends pas la noblesse du sentiment qui te guide.

— Pardon, mon ami, tu sais bien que je n'ai pas voulu te faire de la peine.

Les deux amis se rerrèrent la main avec effusion, Paul continua :

— Tu connais le pays; dis-moi, y a-t-il un hôtel

où je puisse passer la nuit et où tu me rejoindras demain.

Cartu viendras me retrouver avec mon fidèle Maluni. Ne crains rien, mon brave matelot sera un plus agréable compagnon de voyage que moi. Tu verras qu'il n'engendre pas la tristesse.

— Tout auprès du château tu trouveras une mignonne auberge aux volets verts avec pour enseigne ces mots qui seront pleins d'apogées pour toi : A l'Espérance. C'est là que nous te rejoindrons demain, si tu le veux bien.

Et maintenant file, tu as un train à deux heures, et bonne chance.

— An revoir, à demain.

— A demain.

Les deux amis se séparèrent. Paul courut à son appartement pour substituer des vêtements civils à son uniforme qui attirait trop l'attention sur lui et gagna presque aussitôt la gare du Nord, une légère valise à la main.

Dans le train, Savreux se prit à songer aux événements qui s'étaient accomplis dans ces deux dernières années et le nom de Dubulle lui revint à l'esprit.

Il se disait que parfois les décret de la Providence sont bien redoutables et que ceux qui s'écartent de la ligne droite du devoir sont bien à plaindre.

Il comparait son existence tourmentée de ces derniers temps à celle du malheureux qui l'avait tant fait souffrir, et il trouvait qu'il avait eu plus de profit à être la victime que le persécuteur.

Il avait été malheureux, c'est vrai, à certaines heures même il avait désespéré de l'avenir, il avait perdu un bras, il avait failli mourir; mais aujourd'hui que le

bonheur venait à lui, il pouvait s'y abandonner sans regrets; aucun remords ne troublait le calme de sa conscience, il pouvait se rendre témoignage d'avoir toujours combattu le bon combat, toujours suivi le sentier du devoir au bout duquel il venait de trouver sa récompense.

Et cette idée lui rendait léger le souvenir de ses souffrances passées.

S'il comparait sa vie à celle de son mortel ennemi, qui avait demandé au mensonge, à l'intrigue, au plaisir, à tous les moyens déloyaux, les jouissances que peuvent seuls procurer le devoir accompli et le calme d'une belle conscience, il en arrivait à cette conclusion qui fait rire les esprits forts, c'est que : Le crime est toujours puni et la vertu récompensée !

Pour lui cette conclusion était autre chose qu'un moyen mélodramatique, bon tout juste à faire pleurer au théâtre, comme disent les incrédules.

Il avait l'esprit plus simple, la conviction absolue que si Dieu éprouve ses serviteurs fidèles, il ne les abandonne jamais, mais qu'il frappe impitoyablement ceux qui vont contre ses volontés et s'écartent de la route qu'il leur a tracée.

Dubulle et lui ne justifiaient-ils pas une fois de plus la vérité de ce principe encourageant pour ceux qui sont les esclaves du devoir ?

Sa pensée revenait avec persistance au malheureux qui avait voulu le faire assassiner.

Maintenant qu'il était heureux, il donnait presque un regret au misérable; dans son âme généreuse il n'y avait aucune amertume contre lui; il n'éprouvait au contraire qu'une immense pitié.

(A suivre.)

nouveau genre seraient sous les verrous. Il y a toutefois une particularité importante à signaler, c'est qu'au lieu d'être des anarchistes ou des nihilistes, les individus arrêtés ne seraient autres que des conspirateurs américains, des fenians qui devaient opérer, non contre Nicolas II, mais contre la reine et la cour d'Angleterre.

Sans prétendre en savoir plus que les grands policiers préposés à la protection des empereurs et des empires, je serais fort étonné que le tsar et la tsarine ne fussent pas chez nous en pleine sécurité. Sans distinction de partis, le peuple français éprouve une reconnaissance infinie pour le souverain qui, en continuant la politique d'alliance avec la France inaugurée par Alexandre III, nous a mis à l'abri des agressions militaires de la Triple-Alliance. Seuls les révolutionnaires ou des malfaiteurs étrangers, pourraient commettre quelque attentat criminel et dès lors, les précautions les plus rigoureuses se justifient. Cependant elles peuvent être aussi assez intelligentes pour qu'en protégeant la haute personnalité du tsar et de la tsarine, elles n'empêchent pas nos vaillantes et honnêtes populations de leur manifester leurs sentiments de respectueuse admiration.

Nicolas II restera en France cinq jours seulement : c'est à la marine qu'est échu l'honneur de le recevoir d'abord à Cherbourg ; l'armée l'acclamera au moment de son départ au camp de Châlons. Entre ces deux points, le jeune et puissant souverain russe aura le spectacle d'un peuple intelligent, laborieux et libre, dont les acclamations spontanées et unanimes ont atrempé de prix que l'enthousiasme officiel des cours. Mais Paris surtout se prépare à lui réserver une réception incomparable.

* * *

Pendant que le voyage du tsar occupe tout le monde, à commencer par la foule des gens en villégiature, la politique intérieure ne laisse pas que de faire parler d'elle. Les dernières élections sénatoriales continuent à être l'objet des conversations. L'élection radicale-socialiste du Gers a donné le vertige aux amis de MM. Jaurès et Millerand d'une part ; à ceux de MM. Goblet et Doumer d'autre part. Or, voici l'élection de l'Yonne qui accentue ce délire d'enthousiasme. Je m'en voudrais de jeter un seau d'eau froide sur tant de chaleur ; les événements futurs s'en chargeront plus utilement, si j'en juge par la perte de 200 voix radicales du nouvel élu de l'Yonne, M. Bézine, député, par rapport au nombre de suffrages qu'avait recueillis le sénateur auquel il succède, M. Dethou.

La vivacité de la polémique à laquelle ces élections ont donné lieu, marque toutefois que le renouvellement triennal qui aura lieu au commencement de janvier 1897 sera d'un tout autre intérêt, par l'ardeur de la lutte, que les précédentes élections sénatoriales ; nous allons assister à un véritable assaut livré par les ennemis du Sénat, radicaux ou socialistes, pour devenir... sénateurs. Ce ne sera pas le côté le moins piquant de cette campagne, car, parmi ceux qui y rentreront, combien se sentiront bientôt convertis et convaincus de la nécessité du maintien de l'institution dont ils feront partie intégrante ?

* * *

En dehors des élections sénatoriales, nous avons, pour occuper la chronique politique, les futures interpellations. Naturellement ce sont les députés d'extrême-gauche qui nous en valent la promesse alléchante. Si cette politique du bruit pour le bruit et sur des sujets oiseux était du goût du pays, il faut avouer qu'il ne serait guère difficile.

Ce ne sont pas les exercices de parole et de tribune qui font ses affaires, pas plus que les élections retentissantes telles que celle du Gers, car les gens qui besognent et qui n'ont d'autre fortune que le produit de leur travail espéreraient en vain, comme pourtant les socialistes le leur font croire, en tirer une amélioration pour leur bien-être.

Parmi ces interpellations, on signale en particulier celle de M. Mirman sur le congrès des prêtres catholiques à Reims. Mais voici que la conférence monarchique et cléricalle que vient de tenir M. de Mun à Landerneau, va donner quelque saveur au débat parlementaire annoncé, car c'est une véritable concurrence religieuse que le député chrétien vient d'élever en face des entreprises ecclésiastiques de l'abbé Garnier et de ses amis. M. Mirman pourra-t-il greffer là-dessus, comme c'était son intention, l'affirmation du droit pour les professeurs de se syndiquer ? Y a-t-il la moindre analogie entre ceux-ci et les prêtres, quoique les uns et les autres, soient payés par l'Etat ? Ce n'est pas un instant soutenable ; mais ne faut-il pas tuer le temps par des amusettes, faute de pouvoir réaliser l'idéal socialiste dont on a tant parlé quand il s'est agi de se faire élire ?

SPECTATOR.

INFORMATIONS

Les grandes manœuvres

La revue de Châteauneuf

St-Simeux, 17 septembre.

Le président de la République, qui a couché à Angoulême, part ce matin à huit heures avec M. Méline, président du conseil, et les officiers de sa maison militaire.

Le train présidentiel arrive une demi-heure plus tard à Châteauneuf, où se trouvent le ministre de la guerre, les généraux de Boisdeffre et Coiffé.

Le président monte en voiture pour gagner le terrain de la revue : un vaste plateau à cinq kilomètres environ au nord.

Tout le long de la route, on aperçoit confusément des masses de curieux qui saluent le président de leurs acclamations ; jusqu'au moment où le landau du Chef de l'Etat arrive à la hauteur des premières troupes, les cris de : « Vive Félix Faure ! Vive la République ! » l'accompagnent.

Un coup de canon annonce l'arrivée ; il est neuf heures. Comme un rideau qui se lève sur un décor de théâtre sensationnel, le brouillard disparaît brusquement, découvrant l'immense rectangle bordé de baïonnettes. La sonnerie aux champs retentit.

Le président passe en voiture sur le front des troupes qui lui présentent les armes ; dans son landau ont pris place le général Billot, ministre de la guerre, les généraux de Boisdeffre et Tournier.

Au moment où M. Félix Faure regagne les tribunes, la foule immense qui s'écrase sur les gradins et déborde même sur la piste lui fait une ovation chaleureuse.

La cérémonie de la remise des décorations commence.

Les décorations

Le président de la République a remis un certain nombre de croix et décorations, parmi lesquelles nous avons le regret de ne relever aucun nom d'officiers du 7^e de ligne.

Parmi les sous-officiers qui ont reçu la médaille militaire, nous relevons le nom de l'adjudant Cazabonne, du 7^e de ligne.

Le défilé

Maintenant le soleil brille d'un éclat incomparable dans un ciel sans nuage. Une masse noire couvre le fond du terrain où les troupes sont allées se ranger. Le général Caillot lève son épée ; les musiques, qui sont en tête de colonne, attaquent un pas redoublé enlevant et le défilé commence. Ce sont les beaux régiments du 12^e corps qui ouvrent la marche ; ils passent admirablement alignés. Le défilé se fait guide à droite l'arme à la bretelle, par régiment en masse, les trois bataillons accolés.

Devant le président de la République, les officiers saluent du sabre, les drapeaux s'inclinent, le peloton des officiers étrangers se place à droite du général Caillot face à la tribune du chef de l'Etat, aux côtés duquel se tiennent le président du conseil et le ministre de la guerre.

Le 17^e corps s'avance à son tour, la 33^e division précédée par les généraux Fabre et Vincendon en tête. Les drapeaux des quatre régiments passent à la fois sur la première ligne, suivis par les 7^e, 9^e, 11^e et 20^e régiments qui fournissent un bon défilé. La 34^e division, général Motas d'Estreux, marche ensuite sur l'air de *Sambre-et-Meuse*, pendant que la foule applaudit et pousse le cri répété de : « Vive l'armée ! »

Puis c'est le tour de la division mixte, général Mille, qui passe le premier, suivi par la 34^e brigade. La brigade d'infanterie de marine termine le défilé de l'infanterie. Quand les braves mar-

soins paraissent, l'enthousiasme du public redouble, une longue acclamation retentit si intense qu'on entend à peine les musiques.

C'est le général Bourjat qui commande le défilé de l'artillerie qui s'exécute au trot par groupes de trois batteries accolées. On fait une ovation particulière à chaque groupe, dont les canons et les caissons semblent alignés au cordeau.

Il est onze heures quand la cavalerie s'ébranle à son tour pour passer également au trot ; chasseurs et dragons maintiennent difficilement leurs bêtes à cette allure ; les petits chevaux tartares ont l'air de danser. A onze heures et quart le défilé est terminé.

Le général Caillot vient saluer le président de la République qui lui adresse ses félicitations, puis toutes les troupes à cheval offrent le spectacle de la charge en bataille sur les tribunes que la foule applaudit à outrance. Le général en chef galope en tête des escadrons.

Quand le chef de l'Etat remonte en voiture, les cris de : « Vive Félix Faure ! vive la République ! vive l'armée ! » partent de tous les côtés à la fois.

Le président de la République offre à Saint-Simeux un grand déjeuner militaire aux chefs de corps et aux officiers étrangers.

Au déjeuner le général Caillot a parlé le premier et a porté la santé du chef de l'Etat. Le général Billot s'est levé ensuite ; il dit qu'il est heureux de répondre à l'appel du général Caillot, directeur des manœuvres, pour parler au nom de l'armée nationale tout entière, qui issue des entrailles de la France, est une image fidèle de la nation. Il s'associe au général Caillot, pour porter la santé du chef de l'Etat qui a bien voulu, par sa présence, encourager les efforts de tous et dire l'intérêt que le président de la République et le gouvernement portent à l'armée française.

Le ministre termine en levant son verre en l'honneur du président de la République.

Discours de M. Félix Faure

Voici le texte du discours prononcé par M. Félix Faure :

« Je salue avec plaisir les officiers étrangers qui ont été désignés pour suivre les exercices des 12^e et 17^e corps. J'espère qu'ils garderont bon souvenir de l'accueil de leurs camarades de l'armée française.

« Messieurs, j'éprouve chaque année une très vive satisfaction en venant assister aux manœuvres et vivre au milieu de nos troupes pendant quelques jours, tous ceux qui considèrent l'armée comme l'expression vivante de nos forces, se réjouiront avec nous des manœuvres remarquables dont nous venons d'avoir le spectacle. Elles ont été la démonstration de ce que peuvent donner l'ardeur généreuse et le dévouement des officiers qui se consacrent à l'éducation militaire du pays.

« L'intelligence et l'entrain qui distinguent le soldat français, sa belle humeur dans la discipline, sa gaieté dans l'action, ne réussiraient certainement point si ces merveilleuses qualités n'étaient coordonnées.

« Votre tâche consiste, messieurs, à grouper ces bonnes volontés et leur apprendre à se dépenser de la manière la plus utile pour faire une armée solide et forte. La nation enregistre avec reconnaissance le résultat de vos efforts. La solide instruction que vous donnez aux hommes accroît dans une large mesure leurs qualités naturelles dans l'émulation générale. »

« Toutes les armes que nous avons vues dans ces manœuvres : infanterie, cavalerie, génie, artillerie, infanterie et artillerie de marine, conservent dans l'harmonie de l'ensemble le relief de leurs énergies particulières. Devant ce résultat, la France songe avec une affectueuse gratitude à ses enfants ; elle est reconnaissante au chef distingué qui a commandé les manœuvres de 1896 ; aux officiers de toutes armes et de tous grades qui ont formé ces soldats dans son armée.

« La nation n'aperçoit plus, comme dans le passé, une puissance extérieure. A elle, l'armée c'est son âme, c'est son cœur, c'est le lien où toutes les opinions se concilient, où toutes les difficultés sont applanies, où chacun oublie ses intérêts étroits au profit de l'œuvre commune.

« L'armée de la France, c'est le miroir où la nation aperçoit l'image la plus idéale de ses abnégations et de patriotisme. De tous les devoirs du chef de l'Etat, il n'en est pas de plus doux que celui dont je m'acquiesce à cette heure, en levant mon verre en l'honneur de cette armée, qui tient la première place dans les préoccupations du gouvernement de la République et dans les fiertés de la patrie. »

Après le déjeuner, le président de la République revient prendre son train à Châteauneuf, qui arrive à Angoulême vers deux heures et demie. La population, échelonnée de la gare à la préfecture, fait l'accueil le plus chaleureux au chef de l'Etat.

Félicitations du gouvernement

Le président de la République, à l'issue des manœuvres, a adressé la lettre suivante au ministre de la guerre :

« Mon cher ministre, »

« La revue qui a terminé les manœuvres des

12^e et 17^e corps, m'a permis de constater une fois de plus, la belle tenue, la vigueur et l'entrain de nos troupes. La France est justement fière de son armée, et je vous prie d'adresser, au nom du président de la République et au nom du gouvernement, mes plus vives félicitations à M. le général Caillot ainsi qu'à ses collaborateurs et aux troupes de toutes armes placées sous son haut commandement.

« Veuillez agréer pour vous-même, mon cher ministre, l'assurance de mes affectueux sentiments. »

Le Voyage du Tsar

La maladie du Tzarewitch

Voici qu'un nuage vient assombrir tout à coup le voyage des souverains russes ; le tsar vient, en effet, de recevoir à Copenhague une dépêche l'informant que son frère Georges-Alexandrovitch est fort malade. Il avait fait une cure en France l'hiver dernier, et il se trouve actuellement dans le Caucase, où il reçoit les soins que nécessite son état. Depuis quelques jours, un nouvel affaiblissement s'est produit dans les forces du malade, et on a pu redouter une issue fatale. Il faut espérer que ce ne sera qu'une alerte, comme à l'approche de l'automne, il s'en produit chaque année dans l'état du tzarewitch. Quoi qu'il en soit, on dit que cette situation ne modifiera en rien les projets du tsar.

Les Travaux de l'Exposition

Le commissariat général de l'Exposition de 1900 et le ministre du commerce sont d'accord pour faire commencer le plus tôt possible les travaux de l'Exposition de 1900. On sait qu'on a même songé à profiter de la visite des souverains russes pour faire poser la première pierre par Nicolas II.

Les Alsaciens-Lorrains

Voulant fêter le voyage en France de l'empereur Nicolas II, les Alsaciens-Lorrains se réuniront en un grand banquet, où sera célébrée l'alliance franco-russe. Ce banquet aura lieu le 4 octobre. Dans plusieurs quartiers des affiches sont apposées qui annoncent la formation de comités pour l'organisation de fêtes locales. L'enthousiasme est grand.

Fête au Trocadéro

Le clou des fêtes russes sera, certainement, la grande fête de nuit qui sera donnée au Trocadéro. On va construire, pour le tsar et la tsarine, une estrade sur la grotte qui se trouve au centre du palais. Le groupe qui s'y trouve depuis 1878 et qui, du reste, est en mauvais état, va être enlevé. Le palais sera illuminé. Dans les arbres des jardins, on accrochera 60,000 ballons de couleurs. De leur estrade, les souverains verront tirer un feu d'artifice et ils assisteront à une retraite aux flambeaux dans les allées du jardin.

Une nouvelle Triplice

Londres, 18 septembre.

Le *Saint-James Gazette* continue à patronner avec énergie la proposition d'une alliance entre l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Italie pour contrecarrer le reste de l'Europe dans les affaires de Turquie.

Le *Saint-James Gazette* publie aujourd'hui des télégrammes des Etats-Unis en faveur de cette nouvelle triple alliance.

Le correspondant du *Journal* affirme que le président des Etats-Unis entend que le stationnaire envoyé par l'Amérique entre dans le Bosphore avec l'appui de l'Angleterre ; si la flotte britannique forçait le passage pour se rendre à Constantinople, la flotte américaine, qui reçoit en ce moment-ci des renforts, suivrait la flotte anglaise, mais seulement pour aider à maintenir l'ordre.

Les conditions de Ménélick

Londres, 17 septembre.

On télégraphie de Rome au *Daily Chronicle* : La paix est conclue entre l'Italie et l' Abyssinie. Ménélick a demandé deux millions, non pas comme rançon, mais comme indemnité pour les dépenses occasionnées par l'entretien des prisonniers. Le Négus demande également une restriction des limites de l'Erythrée. La Russie a appuyé ces conditions.

Le Traité Italo-Tunisien

Rome, 17 septembre.

Rien n'est encore décidé pour le renouvellement du traité italo-tunisien. Les négociations continuent. Des difficultés sont soulevées à Rome ; il se confirme que le comte Tornelli a informé son gouvernement que si les négociations n'aboutissaient pas le 29 septembre au matin, le tarif maximum français serait appliqué aux produits italiens importés en Tunisie.

L'insurrection cubaine

Madrid, 17 septembre.

Une dépêche officielle de la Havane dit que les insurgés ont attaqué la ligne de Marlé,

mais qu'ils auraient été repoussés. Les insurgés ont incendié près de Santiago-de-Vegas quatorze maisons.

Le consul américain à la Havane a adressé au général Weyler une réclamation au sujet de la mort du journaliste américain Charles Roven, dont le cadavre a été retrouvé couvert de blessures.

Londres, 17 septembre.

On télégraphie de la Havane au Times : Quatorze mille hommes de troupes fraîches sont arrivés. Le reste des renforts est attendu prochainement. Bien que le général Weyler ait été autorisé à rendre un édit interdisant la moisson de la canne à sucre, aucun édit n'a encore été publié, mais les planteurs soupçonnés d'avoir payé aux insurgés un tribut pour pouvoir faire leur récolte, sont empêchés de travailler dans leur champ.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Retrêve du 7^e de ligne

Le 7^e de ligne est rentré, ce matin, des grandes manœuvres. Toujours la même allure crâne et décidée; toujours alertes, ces soldats de fer, que le grand air a un peu bronzés et dont l'apparence n'en est que plus martiale. Ils montent les boulevards cadurciens la figure au vent et d'un pas assuré qui ne trahit aucune fatigue. Bravo 7^e!

Tous les établissements publics sont pavés, la foule se presse sur le passage du régiment. C'est une vraie fête pour la population, que la rentrée de nos braves pioupious qui ont bien gagné quelques jours de repos.

Musique militaire

Les concerts bi-hebdomadaires donnés par la musique du 7^e d'infanterie, reprendront à partir de demain dimanche.

Le nouveau vicaire général

Les journaux locaux ont annoncé par erreur que M. Massabie, curé du Puy, à Figeac, récemment nommé vicaire-général, était apparenté à la famille Gambetta.

C'est M. le curé du chapitre de cette ville qui était l'oncle du grand tribun. C'est en cas d'homonymie qui a mis en erreur nos confrères.

Monument Canrobert

Mardi à eu lieu, dans une salle de l'hôtel de ville de Saint-Céré, l'adjudication des travaux de maçonnerie pour le piédestal du monument Canrobert, sous la présidence de M. le général Colomb, assisté de M. Rodolphe, architecte, de M. le maire de Saint-Céré et de MM. Bagnérès, conseiller municipal et de Verdalle, trésorier du comité.

Les travaux ont été adjugés à M. Nadal Blanc, entrepreneur à Saint-Céré, sur un rabais de 29 0/0. Ils commenceront incessamment.

Les conseils d'arrondissement

Les Conseils d'arrondissement du Lot sont convoqués pour lundi prochain, 21 septembre.

Villégiature

M. Favalelli, directeur général des manufactures, est actuellement à Cahors, chez son frère, trésorier-général du Lot.

De passage à Cahors

M. Turrel, ministre des travaux publics, était de passage, lundi matin, dans notre ville.

Contributions directes

Par arrêtés du 10 septembre courant, MM. Parvieux et Delrieu contrôleurs de 2^e classe, sont élevés sur place à la 1^{re} classe de leur grade.

Collège de jeunes filles

Un congé pendant l'année scolaire 1896-1897, est accordé, sur sa demande, à M^{lle} Delbos, professeur de lettres au collège de jeunes filles à Cahors.

M^{lle} Bermond, maîtresse chargée de cours de lettres (4^e classe), au lycée de jeunes filles à Chambéry, est chargée, à titre de suppléante, des fonctions de professeur de lettres (même classe), au collège de jeunes filles à Cahors pendant la durée du congé accordé à M^{lle} Delbos.

Un congé pendant l'année scolaire 1896-1897, est accordé sur sa demande à M^{lle} Vautier, professeur de sciences au collège de jeunes filles à Cahors.

Bourses des lycées et collèges

Par arrêté, en date du 11 septembre, M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder les bourses suivantes :

1^o Au jeune Béchade, de Cahors, une bourse d'externat simple, à titre d'essai, au lycée de

Cahors; 2^o au jeune Poujade, de Saint-Denis-Catus, une demi-bourse d'internat, au lycée de Cahors; 3^o au jeune Gay, de Sainte-Eulalie (Aveyron), une bourse d'internat, à titre d'essai, au collège de Figeac; 4^o au jeune Naucelle, de Figeac, une demi-bourse de demi-pensionnat, à titre d'essai, au collège de Figeac.

Grandes courses internationales de vélocipèdes

Le dimanche 11 octobre 1896, à 3 heures de l'après-midi, auront lieu, sur le vélodrome des Allées Fénelon, de grandes courses internationales de vélocipèdes, organisées par le Véloce-Sport cadurcien, au bénéfice des pauvres de la ville.

Bibliothèque populaire de Cahors

MM. les sociétaires et abonnés sont prévenus que la bibliothèque populaire sera fermée, dimanche 30 courant, pour cause d'inventaire.

Bal de la Jeunesse cadurcienne

La commission d'organisation du bal de la jeunesse s'est réuni mercredi soir, à l'Hôtel de Ville; elle a fixé le jour du bal au samedi 26 courant.

Dans cette réunion, la commission a élu :

Président d'honneur : M^{me} Martin.

Présidents d'honneur : MM. Labie et Fayret.

Les jeunes gens, organisateurs du Bal, sont informés que le Trésorier se tiendra demain dimanche, 20 septembre, de 9 heures à midi, dans une salle de la Mairie, pour recevoir les cotisations fixées à 3 francs.

Contravention

La police de notre ville a relevé contravention contre une débitante de boissons de la rue Fénélon, pour embarras de la voie publique.

Institution VALETTE (Cahors)

La rentrée aura lieu le 1^{er} octobre prochain.

Course régionale de vélocipèdes à Puy-l'Evêque

Dimanche, 20 septembre. Première course, régionale : 1^{er} prix, 20 francs; 2^e, 15 francs; 3^e, 10 francs; 4^e 5 francs.

Deuxième course, départementale : 1^{er} prix, 12 francs; 2^e, 8 francs; 3^e, 5 francs.

Troisième course, 2^e régionale : 1^{er} prix, 15 fr; 2^e, 12 francs; 3^e 5 francs.

Quatrième course, honneur (obligatoire), 5 fr.

La taxe militaire

On annonce une interpellation au ministre des finances, de M. Guillemet, député de la Vendée, au sujet de la taxe militaire. M. Guillemet se plaint de ce qu'on ait fait payer la taxe aux soldats envoyés temporairement en congé par le général Mercier en 1894, par raison d'économie budgétaire. Il prétend que la taxe n'est pas applicable dans ce cas, tandis que le fisc prétend qu'il est obligé d'appliquer la loi à la lettre.

Labastide-Murat

La foire du mois de septembre, à Labastide-Murat, a été très petite. Les transactions sur les bœufs étaient en baisse. Le prix des bêtes à laine était le même que celui des foires précédentes. Les porcelets étaient toutefois en baisse. Les oies se vendaient de 6 à 9 fr. la paire, selon qualité. Les veaux 0 65 à 0 70 le kilo poids vif. Le gibier à cause de sa rareté était cher. Le blé de 10 à 12 fr. L'avoine, 5 fr. les 4/5. La volaille 0 50 la livre. Les œufs 0 60 la douzaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges). Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Agde (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balnearuc-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Collioure, Courz-Montazels, Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne Cap breton), Laloue (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (C déac, Vieille-Aure), Larons-Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Nouvelle (la), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Floour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Eucasse, Gantiés), Saint-Girons (Aulos), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 septembre 1896

Naissances

Rescoussié Yvonne, rue Nationale, 73.
Marcillac Lucie, rue Pégéry, 15.
Miquel Marie, au Payrat.
Barriéty Charles, rue du Bousquet, 8.

Décès

Mateu Auguste, 9 mois, rue Pierre de Bernis, 6.
Cagnac Marcel, 3 mois 1/2, à Lacapelle.
Coffé Louise, v^e Bellefaye, 46 ans, rue Brives, 4.
Labroue Jean, caporal au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire, (Hospice).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Toutes Opérations de Banque, notamment :
Comptes de dépôts de Fonds à intérêts et Comptes courants, avec ou sans service de chèques;
Chèques directs et Virements, paiements télégraphiques ou non;
Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts;
Ordres de Bourse en France et à l'Étranger;
Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres;
Souscriptions; Garde de Titres; Location de Compartiments de Coffres-forts au siège central et dans plusieurs agences;
Garantie contre les risques de remboursement, par tirages conformes aux tableaux d'amortissement, des Titres cotés au-dessus du pair, et contre les risques de non-vérification des Tirages;
Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers;
Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Reçus sur la France et l'Étranger;
Crédits documentaires; Avances sur Marchandises et sur connaissements;
Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger;
Renseignements divers; Services de Correspondant; Assurances, etc.
La Société a 229 Agences et Bureaux en France, une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

GENDARMERIE DU LOT

FOURNITURE de fourrages à faire à la Gendarmerie

Des concours pour la fourniture de fourrages à la ration, à faire aux brigades de gendarmerie, auront lieu aux jours et heures ci-après indiqués, dans les localités suivantes :

1^o A CAHORS, le lundi 5 octobre 1896, à 2 heures du soir, pour les brigades de Puy-l'Evêque, Limogne, Cazals, Catus et Montcuq;

2^o A FIGEAC, le mercredi 7 octobre 1896, à 2 heures du soir, pour les brigades de Figeac, St-Céré, Lacapelle-Marival, Cajarc et Bretenoux;

3^o A GOURDON, le vendredi 9 octobre 1896, à 2 heures du soir, pour les brigades de Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Murat.

Les marchés seront passés par brigade et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

La fourniture sera faite pour un an, du 1^{er} novembre 1896 au 31 octobre 1897.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré; il y sera joint un certificat du Maire constatant la qualité de français du soumissionnaire, le lieu de son domicile et témoignant de sa moralité.

Les marchés sont dispensés de la formalité de l'enregistrement.

Il ne sera pas exigé de cautionnement.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges déposé dans le bureau des officiers à Cahors, Figeac et Gourdon, et à s'adresser au président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Le président du Conseil d'administration, LARNAUDIE.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

REPARATIONS

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



CORDIAL indispensable le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe. Goût exquis. Préviend et guérit Indigestions, Nausées, Aigreurs, Syncopes, Mal de mer.

S'emploie pur sur du sucre.

Prix : 2 fr. le Flacon et 1 fr. 50 le Flacon pour cyclistes.

Fabrication CLÉMENT & C^{ie}, à Valence (Drôme).

A Cahors, chez M. J. Filhol, pharmacien.

Etude de M^e Louis **LACAZE**, licencié en droit,
 Avoué à Cahors, 10, Cours de la Chartreuse (Ancienne Etude Delbreil)

VENTE

Sur Saisie Immobilière

au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT
 de divers immeubles situés sur la commune de Cahors

*L'adjudication aura lieu le **MERCREDI VINGT-UN OCTOBRE** mil huit cent quatre-vingt-seize, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

1^o Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte d'obligation retenu par M^e Lugan, notaire à Cahors, le huit novembre mil huit cent soixante-huit, enregistré ; 2^o de l'expédition d'un acte de cession, retenu, par ledit M^e Lugan, le vingt-cinq juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière, du ministère de M^e Serres, huissier à Cahors, en date du huit juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, dénoncé et transcrit avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 157 numéros 8 et 9.

Et encore en exécution d'un jugement rendu le quatre septembre courant par le Tribunal Civil de Cahors, lequel donnant acte à M^e Lacaze des lectures et publications du cahier des charges, a fixé la vente au vingt-un octobre prochain ;

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de : 1^o dame **Catherine Basset, veuve de Edmond Planacassagne**, quand vivait entrepreneur de travaux publics, la dite dame sans profession, domiciliée à Cahors, rue Saint-Barthélemy.

2^o **M. Camille Planacassagne**, ancien préfet du Tarn, actuellement receveur particulier des finances, domicilié à Cambrai ; agissant les sus-nommés comme seuls et uniques héritiers et représentants de M. Charles Planacassagne leur fils et frère, quand vivait sans profession, demeurant à Cahors, lequel avait été déclaré attributaire de la créance ayant fait l'objet de la saisie, aux termes de

l'acte de partage de la succession de M. Edmond Planacassagne, retenu par M^e Lascazes, notaire à Cahors, sous sa date enregistré ;

Ayant M^e Louis Lacaze pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o **Eugénie Fontanel, veuve du sieur Etienne Barthes**, quand vivait propriétaire, cultivateur, domiciliée à Cahors, la dite dame prise tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de Marie et Léon Barthes, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit Etienne Barthes ; — la dite dame prise encore comme héritière et représentante de Marie Périé, veuve Fontanel, sa mère, et en toutes autres et meilleures qualités, s'il y a lieu ; —

2^o **Victorine Barthes, épouse du sieur Pierre Mignot**, cultivateur, domiciliés ensemble au dit Cahors ; le sieur Mignot pris pour la validité ;

3^o **Jean Barthes**, fils majeur, propriétaire demeurant à Cahors, pris avec la dite dame Mignot et les mineurs Marie et Léon Barthes comme héritiers et représentants de Etienne Barthes, leur père.

Tous les sus-nommés, parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mercredi, vingt-un octobre, mil huit cent quatre-vingt-seize, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES Biens à Vendre — LOT UNIQUE

1^o — Une vigne située au lieu dit « Arquies » formant le numéro 661 p. section B, du plan cadastral de la commune de Cahors, de contenance environ trente-huit ares soixante-dix centiares, cinquième classe et d'un revenu net de quatre-vingt-dix-sept centimes ;

2^o — Un pré situé au même lieu, formant le numéro 652 p. des mêmes section et plan cadastral de contenance environ quatre ares, cinquième classe et d'un revenu net de un franc vingt centimes.

3^o — Un pré situé au même lieu, formant le numéro 663 des mêmes section et plan, de contenance environ six ares, soixante-dix centiares, cinquième classe et d'un revenu de deux francs un centime ;

4^o — Une vigne située au même lieu, formant le numéro 664 des mêmes section et plan, de contenance environ soixante-huit ares trente centiares, cinquième classe et d'un revenu net de un franc soixante-onze centimes ;

5^o — Un bois situé au même lieu, formant le numéro 665 des mêmes section et plan, de contenance environ deux ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe et d'un revenu net de vingt centimes ;

6^o — Une vigne située au même lieu, formant le numéro 654 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ trois ares cinquante centiares, quatrième classe

et d'un revenu net de quarante-deux centimes ;

7^o — Un pré situé au même lieu formant le numéro 655 des mêmes section et plan de contenance environ un are soixante centiares, cinquième classe, et d'un revenu net de quarante huit centimes ;

8^o — Une vigne située au lieu dit « Paradis » formant le numéro 275 p. des mêmes section et plan, de contenance environ cinquante-cinq ares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu net de cinq francs quatre-vingt-quinze centimes ;

9^o — Une vigne située au même lieu formant le numéro 275 des mêmes section et plan, de contenance environ cinquante-cinq ares, quatrième et cinquième classes et d'un revenu net de cinq francs quatre-vingt-quatorze centimes ;

10^o — Une étable située à Cahors, au lieu dit la « Citadelle » formant le numéro 503 p. section N, du plan cadastral de la ville de Cahors, de contenance environ cinq centiares, première classe et d'un revenu net de treize centimes ;

11^o — Une étable située au même lieu dans la ville de Cahors, formant le numéro 503 p. des mêmes sections et plan, de contenance environ cinq centiares, première classe et d'un revenu net de treize centimes. Ces deux étables construites en pierre, couvertes en tuile, sont en très mauvais état ;

12^o — Une grange située à Cahors, au lieu dit « La Citadelle » formant le numéro 502 p. section N du plan cadastral de la ville de Cahors de contenance environ deux centiares, première classe et d'un revenu net de quatre centimes ;

13^o — Une grange située à Cahors au lieu dit « La Citadelle » formant le numéro 502 p. d'une su-

perficie de trois centiares, première classe, des mêmes section et plan cadastral et d'un revenu net de neuf centimes ;

14^o — Une grange, située au même lieu, formant le numéro 502, section N, d'une superficie de un centiare, première classe et d'un revenu net de quatre centimes ;

15^o — Une grange située au même lieu, formant le numéro 502 p. section N, du même plan cadastral, d'une superficie de quatre centiares, première classe et d'un revenu de neuf centimes ;

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à **10** fr. prix de dix francs, ci...
 En sus des charges.

Nota — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'Avoué poursuivant :
Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors le septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
 Signé : de **FRAMOND.**

S'adresser pour tous renseignements à M^e **LACAZE**, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges.